En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque «L'Office National des Postes», qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société «SAGES CAPITAL S.A.» du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.

# I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds «L'Office National des Postes», couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

# Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds «L'Office National des Postes» est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

# Responsabilité du commissaire aux comptes:

- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion:

- 6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage «L'Office National des Postes», annexés au présent rapport, et qui présentent un total bilan de 348.322 DT, un résultat déficitaire de <26.665 DT> et une valeur liquidative de 674,996 DT, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 7- Sans remettre en cause en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes:
  - Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage «L'Office National des Postes» qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique;
  - Le fonds d'Essaimage «L'Office National des Postes» a employé 26,65% de ses actifs (hors sommes non distribuables) dans des SICAV TRESOR et 15,68% dans des SICAV EPARGNANT, , ce qui est contraire aux règles prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2006-381 du 3 février 2006 :
  - Les participations affectées sur le Fonds «L'Office National des Postes» accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 239.000 DT soit 47,80% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

# II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 18 Juillet 2014

Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistance

A4 - 10 Immetable Oleopatra

Centre Uctal Hord

ME: 591538 L

Tél: 71 822 168 Pax: 71 822 169

## BILANS AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012

# (exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
ACTIFS			
AC I - Portefeuille titres		341 853	368 248
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		239 000	239 000
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-40 000	-40 000
<ul> <li>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation</li> </ul>	S-I-1	199 000	199 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	142 853	169 248
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		6 468	6 717
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	6 468	6 717
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	7 917	8 974
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	2 907	1 828
TOTAL PASSIF		10.824	10 802
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	460 000	460 000
a - Capital		500 000	500 000
b- Sommes non distribuables		-40 000	-40 000
b- Sommes non distribuables CP 2 - Résultats Reportés		-40 000 -122 502	-40 000 -95 837
CP 2 - Résultats Reportés  a - Résultats Reportés des exercices antérieurs  b- Résultats Reportés de l'exercice		-122 502	-95 837
CP 2 - Résultats Reportés a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-122 502 -95 837	-95 <b>837</b> -73 790

# ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 & 2012

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
PR 1 - Revenus du portefeuille titres		5 898	10 019
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	5 898	10 019
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires		21	184
Total des revenus des placements		5 9 1 9	10 203
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-2-2	30 145	30 254
Revenu net des placements	n e	-24 225	-20 051
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 440	1 996
Résultat d'exploitation		-26 665	-22 047
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-26 665	-22 047
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-26 665	-22 047

# ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012

	2013	2012
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-26 665	-62 047
a - Résultat d'exploitation	-26 665	-22 047
<ul> <li>b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</li> </ul>	0	-40 000
<ul> <li>c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</li> </ul>	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 665	-62 047
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	364 163	426 210
b - en fin d'exercice	337 498	364 163
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (on de parts)		
a - en début d'exercice	500	500
b - en fin d'exercice	500	500
VALEUR LIQUIDATIVE	674,996	728,326
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-7,32%	-14,56%

#### Notes aux états financiers :

#### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « L'Office National des Postes » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 28 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à 500.000 DT, divisé en 500 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

L'« Office National des Postes », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « SAGES Capital S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « L'Office National des Postes » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du la « L'Office National des Postes » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

## (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « L'Office National des Postes » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

#### (d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « L'Office National des Postes » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à <u>0,15% HTVA de l'actif net du fonds</u> calculé en début de période et payables à terme échu.

#### Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Il est à noter que courant l'exercice 2013, pour la valorisation des titres de participation, le fonds a utilisé les informations financières les plus récentes (2013 ou 2012 selon le cas) certifiées par les auditeurs et qui correspondent à la dernière information disponible. La dépréciation a été constatée parmi les « Sommes non distribuables ».

### Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### (a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National des Postes » sont évalués à la valeur de réalisation.

# (b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes » sont libellés en Dinar Tunisien.

## (c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

# ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

# iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

# iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

#### 5-1- Notes au bilan :

#### 5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 un total de 239.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 40.000 DT au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2013	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2012
Société « CARTHAGE CALL CENTER »	40.000	<40.000>	0	d
Société « S.S.E.L.L.F »	33.000	0	33.000	33.000
Société « E-SYNERGIE »	65.000	0	65.000	65,000
Société « SEREP »	26,000	0	26.000	26.000
Société « FASTER LOGISTICS & SERVICES »	75.000	0	75.000	75.000
Total	239.000	<40.000>	199,000	199.000

#### 5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « L'Office National des Postes » accusent un solde de 142.853 DT au 31 décembre 2013 contre 169.248 DT au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, le solde des placements monétaires est constitué de 869 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,499 DT et 516 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 102,544 DT.

#### 5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 6.468 DT contre 6.717 DT au 31 décembre 2012.

## 5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 6.385 DT à fin 2013 contre 7.420 DT à fin 2012, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 1.431 DT à fin 2013 contre 1.541 DT à fin 2012 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 100 DT à fin 2013 contre 13 DT à fin 2012.

#### 5-1-4- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 1.780 DT à fin 2013 contre 1.828 DT à fin 2012 ainsi que des dettes fiscales de 1.127 DT au 31 décembre 2013.

## 5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le « L'Office National des Postes » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital Initial	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre d'actionnaires	01
Souscriptions réalisées 2013	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2013	0
Rachats effectués 2013	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2013	0
Nombre d'actionnaires sortants 2013	0
Autres mouvements 2013	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2013	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre d'actionnaires	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2013 pour 40.000 DT afférente à la participation au capital de la société « CARTHAGE CALL CENTER ».

#### 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à 5.898 DT au 31 décembre 2013 contre 10.019 DT au 31 décembre 2012.

## 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2013 à 30.154 DT contre 30.254 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
La rémunération du gestionnaire	14 500	14 500
La rémunération du dépositaire	645	754

#### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2013 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

## 6- Les engagements de financement :

Nom du promoteur	Projet	Coût	Ticket	Date PV CI
Salwa OUERTANI	Archivage Electronique	88 000	42 000	18-avr07
Houssem ZEKRI	Emarket-Place	500 000	72 000	16-juin-09
Othmen BEN ISMAIL	Classeurs Automatiques	300 000	43 200	17-déc09
Faouzi BELHESSEN	Commerce Electronique et Transport du Courrier	430 000	25 000	23-déc-2010
Anis SFAR	création d'une imprimerie- UNIVERSAL PRINT	205 000	34 000	20/10/2012
	Total	1.523.000	216.200	